



PRÉFET
DE LA RÉGION
BOURGOGNE-
FRANCHE-COMTÉ

Liberté
Égalité
Fraternité

N°1 - 16 OCTOBRE 2020

LETTRE D'INFORMATION

en Bourgogne-Franche-Comté

ENSEMBLE, REDONNONS DU TONUS
À L'ÉCONOMIE TRICOLORE



FABIEN SUDRY - Préfet de la région Bourgogne-Franche-Comté

Le plan de relance mobilisera considérablement les services de l'État comme les collectivités territoriales dans les semaines et les mois à venir. En Bourgogne-Franche-Comté, cela représente 4 milliards d'euros. Il nécessite une forte implication de tous. L'objectif est de bâtir la France de 2030. Les moyens consacrés par le Gouvernement et l'Europe sont importants : 100 milliards d'euros, dont 40 % financés par l'Union européenne.

LES TROIS AXES DU PLAN DE RELANCE

1
ÉCOLOGIE
30 Md€

2
COMPÉTITIVITÉ
35 Md€

3
COHÉSION
35 Md€

La crise doit aussi être porteuse d'opportunités. La relance génère un élan dont chacun peut, à son échelle, se saisir. Elle prendra vie au sein des territoires et contribuera à une société plus durable, plus solidaire, plus indépendante, conformément aux aspirations des Français.

"Les territoires, c'est la vie des gens. Libérer les territoires, c'est libérer les énergies. C'est faire le pari de l'intelligence collective. Nous devons réarmer nos territoires"
Jean Castex, déclaration de politique générale, le 15 juillet 2020

Les collectivités locales sont des acteurs incontournables pour déployer les mesures du plan et nourrir la vitalité des territoires afin d'améliorer le quotidien des Français. Les orientations sont simples : il faut privilégier le financement des projets publics ou privés prêts à démarrer ; simplifier le travail avec les porteurs de projet en mettant en place une organisation interne aux services de l'État les associant largement ; poursuivre des concertations étroites avec les partenaires sociaux, travailler main dans la main avec le Conseil régional.



Dotation de soutien à l'investissement local : un milliard d'euros supplémentaire !



GUILLAUME ROTROU - Chargé de mission politiques territoriales

La loi de finances rectificative n°3 du 30 juillet 2020 a validé la proposition du Gouvernement de doter d'un milliard d'euros supplémentaire la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL).

Trois thématiques prioritaires ont été fixées pour ces subventions aux communes et à leur groupement :

- **la transition écologique** avec la rénovation thermique des bâtiments des collectivités, le développement de nouvelles solutions de transport comme les pistes cyclables ou encore la réhabilitation des friches industrielles ou urbaines ;
- **la résilience sanitaire** : construction et aménagement de maisons de santé pluriprofessionnelles, mise aux normes des équipements sanitaires et des réseaux d'eau potable et d'eaux usées ;
- **la préservation du patrimoine historique et culturel** : travaux de consolidation et de mise aux normes de bâtiments et d'édifices, dans un objectif d'attractivité des territoires, notamment ruraux.



Qu'en est-il en Bourgogne-Franche-Comté ?

L'enveloppe initiale de la DSIL était de 25 M€ pour l'année 2020. Ce complément "plan de relance" est de 45 M€, dont 40 % mobilisables dès à présent (soit 18 M€).

Les préfets de département ont identifié de nombreux projets qui pourraient répondre à ces priorités et les subventions seront attribuées dans le courant du mois d'octobre.

L'engagement de ces crédits permettra de solliciter tout ou partie des 60 % restants de cette enveloppe complémentaire. L'éventuel reliquat, quant à lui, sera disponible pour l'année 2021.

Par ailleurs, le Ministre de l'Économie, des Finances et de la Relance a très récemment annoncé un second abondement d'un milliard d'euros au bénéfice des collectivités et qui sera réparti entre la DSIL, les opérations des Conseils départementaux et les Régions.

Enfin, une part importante de ces projets concerne la rénovation thermique de bâtiments publics (écoles, mairies, médiathèques, locaux

des services techniques...). Ces projets sont particulièrement intéressants au regard des objectifs nationaux du plan de relance :

- ces opérations génèrent, à montant égal, un volume d'heures de travail très important, de plus sur des activités difficilement délocalisables ;
- elles permettent aux collectivités de réduire leur facture énergétique et ainsi de disposer de marges de manœuvre dans leur budget de fonctionnement ;
- ces travaux ont pour finalité de diminuer les rejets de gaz à effet de serre et ainsi de lutter contre le changement climatique.

VOUS VOULEZ EN SAVOIR PLUS ?
N'hésitez pas à contacter :



GUILLAUME ROTROU

Chargé de mission Politiques territoriales
au Secrétariat Général pour les Affaires Régionales (SGAR)

Tel : 03 80 44 68 21 (03 81 25 12 29)
mail : guillaume.rotrou@bfc.gouv.fr



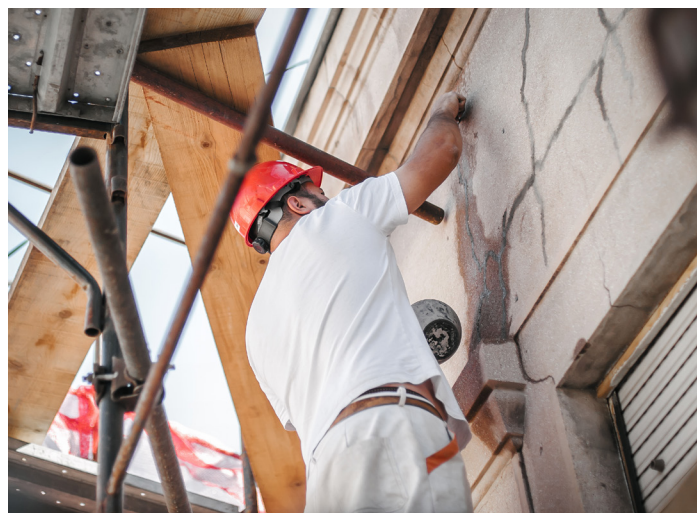


Un appel à projets pour la rénovation des bâtiments de l'État

ALAIN MAZOYER - SGAR adjoint

L'appel à projets piloté par la Direction de l'Immobilier de l'État (DIE) et qui s'est terminé le 9 octobre se divisait en deux parties : l'une pour tous les bâtiments de l'État – y compris Police, Gendarmerie, Établissements Publics, et l'autre dédiée spécifiquement à l'enseignement supérieur.

L'objectif est d'injecter très rapidement des moyens financiers dans le BTP, stimulant ainsi l'emploi, tout en procédant à des rénovations de bâtiments utiles pour les agents et les usagers, ainsi que pour les économies d'énergie et la lutte contre le réchauffement climatique.



Sur quels critères seront retenus les projets ?

Les deux critères essentiels de choix seront la rapidité d'exécution et le gain énergétique. Cet appel à projets est notamment adapté à des petites opérations d'entretien et de renouvellement : changement de chaudière, d'éclairage, isolation, huisseries, etc., mais aussi à des opérations de densification si elles libèrent des bâtiments énergivores.

Pour les projets à moins de 5 millions d'euros, c'est la Conférence Régionale pour l'Immobilier Public (composée du SGAR, de la DRFIP (RRPIE), de la DREAL, et des recteurs pour les projets enseignement supérieur) qui arbitrera et présentera la liste des projets à valider par le préfet de région début novembre, en faisant ressortir les gains énergétiques et l'ambition environnementale.

Il n'existera pas d'enveloppe préservée par région, c'est pourquoi la qualité des projets sera primordiale pour emporter la décision au niveau national et que notre région s'illustre avec un maximum de dossiers retenus.

Cet appel était ciblé sur les bâtiments propriété de l'État et des établissements publics, mais aussi sur les bâtiments mis à disposition pour longue durée par les collectivités (bail emphytéotique ou autre, comme plusieurs bâtiments des préfectures). En revanche, si l'État est simplement locataire sur baux normaux, les projets n'étaient pas éligibles.

Pour les porteurs de projets, leur attention est appelée sur le fait que si des études sont prévues dans le dossier déposé, elles devront être réalisées rapidement car le marché public de travaux devra être notifié impérativement avant le 31/12/2021, et les travaux terminés fin 2023.

VOUS VOULEZ EN SAVOIR PLUS ?
N'hésitez pas à contacter :



MAGDALENA DURAND

Responsable immobilier au Secrétariat Général
pour les Affaires Régionales (SGAR)

Tel : 03 80 44 67 97

Mail : magdalena.durand@bfc.gouv.fr



« C'est avec une méthode nouvelle que nous allons prendre, ensemble et à bras le corps, cette crise. Avec une obsession en tête et une priorité absolue : la lutte contre le chômage et la préservation de l'emploi en France. C'est aussi à cette France des territoires, à cette France de la proximité que nous devons impérativement faire confiance, car c'est elle qui détient en large part les leviers du sursaut collectif. Les territoires, c'est la vie des gens. Libérer les territoires, c'est libérer les énergies. C'est faire le pari de l'intelligence collective. Nous devons réarmer nos territoires, nous devons investir dans nos territoires, nous devons nous appuyer sur nos territoires. C'est l'objet de la relance. »

Jean Castex, Premier ministre

Une mobilisation du Gouvernement immédiate et continue depuis le début de la crise

PROTÉGER

Des mesures d'urgence pour protéger les entreprises et les salariés

FÉVRIER

- **21 février** : 1^{re} réunion des acteurs économiques nationaux sur le coronavirus avec Bruno Le Maire, ministre de l'Économie et des Finances

MARS

- **18 mars** : présentation en conseil des ministres du premier projet de loi de finances rectificative (PLFR)
- Mise en place du report de charges, du nouveau dispositif de chômage partiel, du fonds de solidarité, du prêt garanti par l'État et du plan de soutien export

AVRIL

- **7-9 avril** : accord des ministres des Finances européens sur un soutien exceptionnel aux économies européennes
- **15 avril** : présentation en conseil des ministres du deuxième PLFR (renforcement des mesures d'urgence)

SOUTENIR

Des plans de soutien aux secteurs les plus touchés par la crise

MAI

- **6 mai** : présentation du plan culture
- **14 mai** : présentation du plan tourisme
- **26 mai** : présentation du plan automobile

JUIN

- **5 juin** : présentation du plan tech
- **9 juin** : présentation du plan aéronautique
- **10 juin** : présentation du troisième PLFR en conseil des ministres (soutien aux secteurs les plus touchés et à l'emploi des jeunes)
- **29 juin** : présentation du plan commerce de proximité, artisanat et indépendants

RELANCER

Un plan de relance pour une économie verte et compétitive

MAI-AOÛT

- Concertations et préparation du plan de relance

DEPUIS JUILLET

- Mise en œuvre des premières mesures adoptées en LFR3 (plan jeunes et activité partielle de longue durée)
- **20 juillet** : présentation du « Pack rebond » à destination des territoires d'industrie
- **21 juillet** : accord des chefs d'État et de gouvernement européens sur un plan de relance commun historique

AOÛT

- **5 août** : lancement de l'appel à projet concernant les relocalisations

SEPTEMBRE

- **3 septembre** : Présentation en conseil des ministres du plan de relance
- **Fin septembre** : Présentation en conseil des ministres du PLF2021

Lancement du site planderelance.gouv.fr

Le site planderelance.gouv.fr, concret et pratique, est résolument orienté « utilisateurs ». Il regroupe l'ensemble des mesures du plan de relance et indique les modalités d'accès aux différentes mesures afin d'en bénéficier.

Pour faciliter la recherche, le site propose un accès aux mesures par profil : **particulier, entreprise, collectivité locale ou administration...** Et par typologie de besoins : **santé, écologie, emploi, financement...**

Au sein des différentes mesures, il permet par exemple d'accéder aux différents appels à projets ou aux formulaires pour des demandes de financement.

